
CONCOURS DEPARTEMENTAL GENISSES Bernières (76210)

Concours génisses Race Normande 25 et 26 JUIN 2022

Règlement du Concours de Bovins de Race Normande

TITRE I - DATE ET LIEU DU CONCOURS

Article 1 : Date et lieu du concours

La date du concours normand est fixée aux 25 et 26 Juin 2022. Il aura lieu sur l'exploitation de Stéphane Tougard à Bernières (76).

Article 2 : Arrivée des animaux

Les contrôles vétérinaires s'effectueront à l'arrivée des animaux le samedi 25 juin 2022, de 9 h 00 à 11 h 00.

Rappel: Le transporteur devra être en possession du certificat sanitaire et du passeport de chaque animal.

TITRE II - COMMISSARIAT

Article 3 : Fonctions de Commissaire Général des concours de race laitière

Nicolas Petit, Président l'Association des Eleveurs de Bovins de Race Normande de Haute-Normandie.

TITRE III - ELEVEURS EXPOSANTS - ANIMAUX MIS EN EXPOSITION

Article 4 : Eleveurs exposants et animaux mis en exposition

Le concours est ouvert aux femelles de race Normande :

- Génisses de 6 à 24 mois à la date du concours

Le père de ces femelles devra être un taureau d'insémination artificielle.

L'exposant est adhérent à l'Association Normande et est à jour de ses cotisations de l'année 2022.

L'exposant a son siège en ex Haute-Normandie ou dans les cantons limitrophes de la Seine-Maritime pour les départements de l'Oise et de la Somme.

La Commission Concours de la race se réserve le droit de réduire l'effectif inscrit par élevage en fonction du nombre d'élevages inscrits.

Les exposants pourront être sollicités pour le parrainage d'un jeune.

Article 5 : Nombre d'animaux

Le nombre d'animaux reste illimité pour cette manifestation.

TITRE IV - NORMES D'ADMISSION DES ANIMAUX

Article 6 : Normes Sanitaires

Elles sont définies par l'arrêté préfectoral en vigueur et validées par la délivrance d'un certificat sanitaire propre à la manifestation.

La DDPP pourra prendre toutes mesures spéciales en cas de circonstances exceptionnelles.

TITRE V - SECTIONS ET PRIX

Article 7 : Sections et Prix Spéciaux

Les animaux seront répartis en sections en fonction de leur âge.

En fonction du nombre d'animaux présents le jour du concours, la commission des concours se réserve le droit d'apporter des modifications aux sections ci-dessous indiquées en fonction de l'âge.

Si une section présentait moins de 3 animaux, les animaux seront classés dans la section la plus proche compte tenu de leur date de naissance ou la section sera annulée.

La commission des concours aura également la faculté, avant le début des opérations de jugement en conformation, de dédoubler, en fonction de l'âge, les sections.

N° de Section	<u>AGE DES GENISSES A LA DATE DU CONCOURS</u>
1	Génisses de 6 à 8 Mois
2	Génisses de 8 à 10 Mois
3	Génisses de 10 à 12 Mois
4	Génisses de 12 à 14 Mois
5	Génisses de 14 à 16 Mois
6	Génisses de 16 à 18 Mois
7	Génisses de 18 à 20 Mois
8	Génisses de 20 à 24 Mois

PRIX DE CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT « BABY STAR »

Génisses de 6 à 12 mois

CHAMPIONNAT « CHILD STAR » :

Génisses de 12 à 16 mois

CHAMPIONNAT « TEENAGE STAR »

Génisses de 16 à 20 mois

CHAMPIONNAT « OLD STAR »

Génisses de 20 à 24 mois

NORMANDE STAR

Entre championnat « Baby Star », championnat « Child Star », championnat « Teenage Star » et championnat « Old Star ».

PRIX SPECIAUX

PRIX D'ENSEMBLE :

Classement sur conformation : Lot de 3 femelles au choix appartenant au même éleveur.

PRIX DE PRESENTATION PAR LES JEUNES (réservé au moins de 30 ans) :

Seront jugés les binômes animal /jeune sur la qualité de la présentation (tenue, dressage, licol en nylon offert par l'association, polo Normande Star).

N° de Section	AGE DES PARTICIPANTS A LA DATE DU CONCOURS
1	6 à 9 ans
2	10 à 13 ans
3	14 à 16 ans
4	17 à 20 ans
5	21 à 24 ans
6	25 à 30 ans

PRIX DE CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT « BABY STAR »

Présentateurs de 6 à 13 ans

CHAMPIONNAT « TEENAGE STAR »

Présentateurs de 14 à 20 ans

CHAMPIONNAT « OLD STAR »

Présentateurs de 21 à 30 ans

NORMANDE STAR

Entre championnat « Baby Star », championnat « Teenage Star » et championnat « Old Star ».

L'animal participant au prix de présentation par les jeunes de la section numéro 1 (6 à 9 ans) peut ne pas faire partie des sections du concours « morphologie » pour qu'il puisse participer avec un animal adapté à son gabarit.

Article 8 : Classement des Animaux

Pour toutes les sections, les animaux seront classés sur la note de conformation.

Article 9 : Composition du jury

Le jury est composé de juges désignés par les responsables de la commission concours.

Article 10 : Récompenses

L'attribution de plaques ou récompenses honorifiques se fera pour :

- les 3 premiers de chaque section.
- le lauréat de chaque prix spécial.

TITRE VI - CONDUITE ET NOURRITURE DES ANIMAUX

Article 11 : Présentation des animaux

La présentation des animaux sur le ring et lors du défilé impose une tenue vestimentaire soignée : polo Normande Star offert par l'association, pantalon noir et chaussures noir.

Les animaux seront tenus avec un licol en nylon offert par l'association.
La tonte totale est obligatoire.

D'autre part, un des responsables de la « Commission Concours » pourra, si un éleveur le souhaite, venir le conseiller pour s'assurer que ses animaux peuvent concourir. La Commission se réserve le droit d'exclure un animal pour un défaut grave de conformation ou de présentation.

Le foin et la paille seront fournis, le concentré est à la charge du propriétaire.
Des seaux seront nécessaires pour l'eau.

Article 12 - Maîtrise de la conduite des animaux

Tout éleveur n'ayant pas la maîtrise de conduite de son animal pourra se voir contraint de laisser celui-ci en stalle de présentation et ainsi de le voir éliminer du concours.

TITRE VII - ENGAGEMENT DES ANIMAUX

Article 13 : Déclarations d'engagement

Les déclarations d'engagement, c'est-à-dire les numéros à 10 chiffres des animaux et le nom des jeunes participants, devront être envoyées avant le 4 juin 2022 à l'adresse suivante :

Par mail à :

assonormandestar@gmail.com